

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: AVENANT N°1 AU MARCHE DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIETE DEKRA INDUSTRIAL SAS

DÉCISION N° DM-21-012 EN DATE DU 06 JANVIER 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision n° AU-17-332 en date du 7 novembre 2017 de signer le marché de contrôle technique pour la rénovation intérieure de l'église Notre-Dame de Vincennes (notifié le 09/11/2017) avec la société DEKRA INDUSTRIAL SAS

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte l'intégration d'une mission supplémentaire de contrôle technique ;

## DÉCIDE

**DE SIGNER** avec la société DEKRA INDUSTRIAL SAS - 34-36 rue Alphonse Pluchet – 92225 BAGNEUX, représentée par Monsieur Mehdi HEDIDAR en qualité de Responsable Métier Opérationnel l'avenant n°1 relatif au marché de contrôle technique pour la rénovation intérieure de l'église de la Ville.

Le montant de l'avenant s'élève à 1 440,00 € H.T. (1 728,00 € T.T.C.)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé

**Charlotte LIBERT-ALBANEL** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20210106-Imc1H8038H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/01/2021

Date de Publication : 06/01/2021